



- La Référence depuis 35 ans
- Frais médicaux illimités et sans franchise.
- Prise en charge directe en cas d'hospitalisation

À PARTIR DE : **26,1€** / mois
NOMBREUSES OPTIONS ET RENFORTS

AVEC LE CODE DE RÉDUCTION
SMEBA

Véritable référence pour un séjour d'études ou un stage à l'étranger.

Cette couverture, la plus complète du marché, offre aux étudiants de la région Bretagne - Atlantique et à leurs parents une sérénité totale pour une meilleure réussite.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
1 À 12 MOIS

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
ÉTUDE OU STAGE

DESTINATION
MONDE ENTIER,
sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE
AVANT 40 ANS

GARANTIES


ASSISTANCE
RAPATRIEMENT


FRAIS
MÉDICAUX


BAGAGES


INCIDENT
VOYAGE


RESPONSABILITÉ
CIVILE


INDIVIDUELLE
ACCIDENT

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Avec le code promo **SMEBA**

Souscription	Union Européenne	Autre destination	USA et /ou Canada
Avant 30 ans	26,1 € / mois	35,1 € / mois	44,1 € / mois

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE : à partir de 210 €

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et / ou définitif.

BAGAGES : à partir de 30 €

Modification de la garantie jusqu'à **3.000 €** au lieu de 2.000 €.

ACTIVITÉS RÉMUNÉRÉES : 10 € par mois

Pour les activités rémunérées et stages conventionnés de plus de 550 €/mois.

ASSISTANCE SPORTS+ : 10 € par mois

Extension des frais de recherche porté à 25.000 € et rachat d'exclusion pour la pratique de sports dangereux.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

ANNULATION « VOL SEC » : à partir de 20 €

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à **3.000 €**.

GARANTIE INTERRUPTION D'ÉTUDES : à partir de 180 €

Remboursement des frais d'études non effectuées jusqu'à **15.000 €**.

 **infos**

• Aucun questionnaire médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 2.000 € par assuré, franchise 15 €. Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.
	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités
FRAIS MÉDICAUX	EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	• Remboursement 100 % des frais réels
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	• Remboursement 100 % des frais réels . Max. 300 €
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE <i>PLAFONNÉ SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE</i>	<ul style="list-style-type: none"> Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € Maximum hors hospitalisation : 15.000 €
	SOINS D'OPTIQUE D'URGENCE	• Maximum 250 € , franchise 50 €
	MATERNITÉ	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement 75% des frais réels Maximum 8.000 €,
	RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i>
ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER		Frais réels
TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL		Frais réels
RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE		Frais réels
RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE		Frais réels
PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT <i>ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE</i>		Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 €
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ		<ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 €
RETOUR DES ACCOMPAGNANTS <i>ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR</i>		Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> Maximum par personne et par jour : 50 € Maximum : 500 €
RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ		Billet aller-retour
ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER		Maximum par Assuré : 3.000 €
CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER		Maximum par Assuré : 7.500 €
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS		Maximum par Assuré : 5.000 €
INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%
RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> Maximum dommages corporels : 4.500.000 € Maximum dommages matériels : 450.000 € Franchise par sinistre 80 €
	RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE <i>INCENDIE, EXPLOSION, DÉGATS DES EAUX</i>	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 100.000 € Franchise par sinistre 80 €